



ASSOCIATION CANINE DE LA DORDOGNE affiliée à la Société Centrale Canine
21, rue des Fours à Chaux - 24750 CHAMPCEVINEL- Tél. 05 53 35 31 46
E-mail : associationcanine24@orange.fr - site internet : www.societecanine24.fr

103^e EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du C.A.C.S. de la SCC

SORGES-EN-PERIGORD

LE BOURG - RN 21

coordonnées GPS :
N45.30740 ; E0.87357



Dimanche 6 Septembre 2020
de 9 heures 30 à 18 heures



Entrée gratuite

◆ Nombreuses récompenses ◆

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
22 Août 2020 (date de réception)

Séance de confirmation le samedi 5 septembre
de 14 h30 à 17h30 (inscription voir page 4)

Info NOUVEAUX TARIFS !

4 chiens à moins de 100 €
3 chiens à moins de 80 €...

Tarif préférentiel : *Eleveurs ou Spéciales* (voir p.3)

NOUVEAUTÉ CATALOGUE

Votre E-catalogue disponible sur cedia.fr 2 h avant l'exposition.
Pensez à réserver votre catalogue papier page 3

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe

Kelpie Australien, Chien de Berger de Majorque,
Chien de Berger Catalan, Berger des Pyrénées G. CALENDRI
Chiens de Berger Belge, Schipperke, Chien Loup Tchécoslovaque,
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes,
Berger Australien, Berger Blanc Suisse M. GRIOL
Welsh Corgi Cardigan (Race Invitée), Welsh Corgi Pembroke (Race Invitée),
Bergers Allemand, Américain Miniature, de Beauce, de Brie, de Picardie, Colley Barbu,
Border Collie, Colley, Lancashire Heeler, Shetland, Bobtail, Bergers Hongrois et Italiens,
Bergers Polonais, Slovensky Cuvac, Berger de Russie Méridionale,
Chiens de Berger Roumains, Bouvier d'Australie, Bouvier des Ardennes,
Bouvier des Flandres et autres races du groupe C. JOUANCHICOT

2^e groupe

Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Dogue Majorquin, Presa Canario, Cane Corso,
Tosa-Inu, Fila de Saint Miguel, Cimarron Uruguayen, Mâtin Espagnol,
Mâtin et Montagne des Pyrénées, Serra da Estrela, Castro Laboreiro G. CALENDRI
Spéciale BULLDOG ANGLAIS E. DUEZ
Dobermann, Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Terrier Noir Russe, Shar Pei, Boxer,
Dogue Allemand, Rottweiler, Dogue de Bordeaux, Bullmastiff,
Mastiff, Mâtin Napolitain, Berger Kangal, Terre Neuve, Hovawart, Leonberg,
Landseer, Sarplaninac, Aidi, Saint Bernard, Berger du Caucase,
Dogue du Tibet, Bouvier d'Appenzel, Bouvier Bernois, Bouvier de l'Entlebuch,
Grand Bouvier Suisse et autres races du groupe R. SOULAT

3^e groupe

Fox Terrier, Terrier Reverend Russell, Terrier Jack Russell M. GRIOL
Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Scottish Terrier,
Skye Terrier, West Highland White Terrier, Staffordshire Bull Terrier S. JACOPS
Yorkshire Terrier M.C. BODSON
Terrier de Chasse Allemand, Airedale Terrier, Bedlington Terrier, Border Terrier,
Lakeland Terrier, Terrier de Manchester, Welsh Terrier, Irish Terrier, Kerry Blue Terrier,
Soft Coated Wheaten Terrier, Terrier Australien, Cesky Terrier, Bull Terrier,
Bull Terrier Miniature, Staffordshire Américain, Silky Terrier, Toy Terrier
et autres races du groupe R. CALLOCH

4^e groupe

Teckels S. JACOPS

5^e groupe

Chien du Groenland, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Husky de Sibérie,
Laikas, Chien d'élan Suedois, Chien d'ours de Carélie, Buhund Norvégien,
Chien Suédois de Laponie, Spitz des Visigoths, Chien et Finnos de Laponie,
Spitz Allemands et Italien, Akita Américain, Akita Inu et Spitz asiatiques J. GOGIBUS
Chien de Canaan, Podenco Ibcenco, Podengo Portugais G. CALENDRI
Chow Chow, Eurasier, Chien du Pharaon, Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou,
Basenji, Podenco Canario, Cirneco de l'Etna, et autres races du groupe M. GRIOL

**Welsh Corgis, Retrievers de la Nouvelle Ecosse:
Races invitées, engagement gratuit**

**Samedi 5 septembre :
Régionales d'Élevage Dalmatien, Spaniels, Bulldog Anglais**

6^e groupe

Harrier, Beagle Harrier, Beagle J. MENUT
Griffon Fauve de Bretagne, Basset Fauve de Bretagne, Basset Hound S.J ACOPS
Dalmatien M.C. BODSON
Saint Hubert, Poitevin, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Griffons Vendéens,
Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Chien d'Artois, Porcelaine, Griffon Nivernais,
Chiens Courants de Posavatz, Espagnol, Italien, Polonais, Suisses, Slovaque,
Basset de Westphalie, Basset Artésien Normand, Chiens de Rouge,
Basset des Alpes, Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe C. MASUEZ

7^e groupe

Spéciale SETTER ANGLAIS, Setter Irlandais M. LE GALL
Spéciale SETTER GORDON Th. SOUSTRE
Braque Portugais G. CALENDRI
Spéciale BRAQUE DU BOURBONNAIS, Spéciale BRAQUE FRANCAIS, BRAQUE ITALIEN, SPINONE
Drahthaar, Braque de Weimar, Perdiguero de Burgos, Braques de l'Ariège, d'Auvergne,
Saint Germain, Hongrois, Munsterlander, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie,
Breton, Français, Picard, de Pont Audemer, Griffon Korthals,
Ceskyfusek, Braque Slovaque, Pointer et autres races du groupe N. PARENT

8^e groupe

*Spéciale SPANIELS : Clumber, Cocker Anglais, Field, Sussex, Springer, Welsh Springer,
Kooikerhondje, Cocker Américain, Irish Water Spaniel, Chien d'eau Américain,
RETRIEVER DE LA NOUVELLE ECOSSE (Race Invitée),* Retriever à Poil Bouclé,
à Poil Plat, du Labrador, Golden, de la Baie de Chesapeake,
Chien d'Oysel Allemand, Barbet, Lagotto autres races du groupe D. CORNET GOUGON

9^e groupe

Caniche, King et Cavalier Charles Spaniel, Carlin, Boston Terrier, Ratier de Prague .. C. JOUANCHICOT
Bichons, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Chien Chinois à Crête,
Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet, Chihuahua,
Pékinois, Epagneul Japonais, Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe,
Bouledogue Français et autres races du groupe M.C. BODSON

10^e groupe

Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo Espagnol, Greyhound, Azawakh, Sloughi G. CALENDRI
Spéciale Barzoï, Magyar Agar, Chart Polski R. SOULAT
Lévrier Afghan, Saluki, Whippet, Petit Lévrier Italien C. JOUANCHICOT

Races non reconnues par la F.C.I.

Bulldog Continental, Cao de Gado Transmontano, Barbado da Terceira,
Cursinu, Chien Fonnese, Bruno St-Hubert Français, Briquet de Provence R. SOULAT
Spéciale EPAGNEUL DE SAINT-USUGE N. PARENT
Chien Particolore à Poil Frisé C. JOUANCHICOT

**RESTAURANT À L'INTÉRIEUR DE L'EXPOSITION
BUVETTE - RESTAURATION RAPIDE**

Heure de début des jugements : 9h30

Engagements sur internet : <https://cedia.fr>
Engagement en ligne - Paiement sécurisé
Seuls les engagements payés seront retenus.

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL DES EXPOSITIONS

L'Exposition se tiendra à Sorges-en-Périgord,
le 6 Septembre 2020

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h30.

LOGEMENT - Un nombre limité de cages sera à la disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 15h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou de erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuelle.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même

variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine de la Dordogne doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA REMBOURSÉ.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 22 Août 2020. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
- Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
- Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois
- Gr 6 : Rhodésian Ridgeback 15 mois
- Gr 8 : Retriever 15 mois
- Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
- Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Otectomie: les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1^{er} juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition. Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles. Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomie: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, Américain Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER à CEDIA

103^e EXPOSITION CANINE NATIONALE DE SORGES - 6 SEPTEMBRE 2020

Renseignements : Tél. 05 53 35 31 46 - associationcanine24@orange.fr

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Ne rien inscrire dans ce cadre

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 22 Août 2020** à :

CEDIA - Exposition de Sorges - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'A.C.D.

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Les propriétaires de chiens appartenant à la deuxième catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Berger Allemand, Petit Chien Russe, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	---	---	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Classe d'engagement (voir définitions dans le règlement) - Un chien ne peut être inscrit que dans une seule classe individuelle

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran Ne Concourant pas
Meute Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Paire Couple **Confirmation avec expo**

Attention : pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS		Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)		32 €
2 ^e chien		26 €
3 ^e chien		20 €
4 ^e chien ou suivants (chacun)		16 €
Puppy / baby / vétéran (chacun)		20 €
Chien ne concourant pas (chacun)		10 €
Meute avec 6 chiens en individuelle		55 €
Chien supplémentaire dans la meute (chacun)		10 €
Forfait éleveur, du même affixe (uniquement par courrier)	3 chiens	47 €
	4 chiens	55 €
	chacun des suivants	10 €
Forfait Spéciales de race même propriétaire (uniquement par courrier)	3 chiens	47 €
	4 chiens	55 €
	chacun des suivants	10 €
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire ou Couple		16 €
Réservation catalogue	<input type="checkbox"/>	
Total à régler (à l'ordre de l'AC Dordogne)		

Nombre de cages limité

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h 30.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Engagements sur internet : <https://cedia.fr> - Engagement en ligne
Paiement sécurisé - Seuls les engagements payés seront retenus.

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT OU DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLÉT SERA REFUSÉ.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 22 AOÛT (date de réception)

Les emplacements et le matériel étant limités, l'A.C.D. se réserve le droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

Confirmation sans exposition : 32 euros
remplir la fiche en p. 4

POUR LES ENGAGEMENTS :

• En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

• En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



ROYAL CANIN®

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Samedi 5 Septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Vous pouvez vous engager par internet : www.cedia.fr

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous

accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC Dordogne, et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à l'Association Canine de la Dordogne - 21 rue des Fours à Chaux - 24750 CHAMPCEVINEL

Munissez-vous le jour de la confirmation du certificat de naissance / inscription provisoire, de la carte d'identification et du carnet de santé de votre chien.

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ Puce ou tatouage _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Tarif de l'engagement : 32 € à l'ordre de l'Association Canine de la Dordogne